

CASIERS

Madame, Monsieur,

Afin d'éviter les vols, des casiers sont mis à la disposition des collégiens et lycéens pour y déposer leur cartable ou sac de sport.

Ces casiers sont réservés en priorité aux internes et demi-pensionnaires, en fonction des dates de retour du coupon-réponse.

Le coût de cette location est de **9,50 € par an**, et vous aurez à fournir **un cadenas à clés** (et non à code). Ledit cadenas doit être posé sur le casier dès le premier jour d'attribution jusqu'au dernier jour d'école (informations complémentaires à paraître sur EcoleDirecte).

Nous vous remercions de renvoyer le coupon-réponse ci-dessous, dûment rempli, **avant le 18 août 2024**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'Administration de Saint-Joseph



Demande de Casiers - à retourner par courrier avant le 18 août 2024

M. et/ou Mme.....

responsable de l'élève : Classe :

COLLEGE

LYCEE

LYCEE PROFESSIONNEL

Taille de l'élève pour les collégiens : 1 m.....

Régime de l'élève : interne demi-pensionnaire

souhaite que mon enfant dispose d'un casier et accepte que la somme de **9,50 € soit ajoutée sur la facture trimestrielle**.

ne souhaite pas que mon enfant dispose d'un casier

A le

Signature